

Adios Cocagner@s,

on n'aime pas trop à se répéter mais l'on sait que vous avez déjà le cerveau plein à rabord d'infos en tous genre et qu'en plus vous avez pas toujours le loisir de lire notre prose... et donc:

dernière livraison le jeudi 16 décembre et première livraison 2022 le jeudi 27 janvier ! Ce qui vous fera 5 semaines sans cornet où vous aurez sans doute l'occasion de vider votre congélateur plein de tatsoï, d'écouler vos conserves de tomates et de vous faire des tisanes de huacatay. On vous fait confiance pour ne pas vous laisser mourir de faim.

Si par jamais, vous souhaitez interrompre l'aventure en notre compagnie - ce qui, en quelques rares occasions, peut se justifier - il vous faudrait impérativement et très rapidement vous annoncer (un mail suffit). Et comme qui ne dit mot consent, vous êtes automatiquement réabonnés pour 2022.

A savoir, qu'il y a d'ores et déjà des cornets vacants pour l'an qui vient. Notre meilleure pub c'est vous. Rien de tel qu'un bon vieux bouche à oreille (à ne pas confondre avec la bûche sur l'orteil). Parlez-en aux aminches, surtout s'ils sont aussi chouettes que vous.

Et il nous faut encore rappeler à cellezécœurée qui n'auraient pas fini de régler, qui leur part 2021, qui leurs factures demi-journées, qui les oeufs le fromage le pain, de le faire. Ceci bien entendu à fin de nous éviter le pénible et douloureux travail d'envoyer des rappels !

Fin novembre, les légumes de gardes sont enfin tous récoltés. Une récolte qui a pas mal tiré en longueur. Merci aux coopérants venus filer la main pour ces chantiers, bien qu'il n'aient de loin pas été aussi nombreux qu'espéré. Le résultat est à l'image des cornets de cette année, pas exceptionnel mais néanmoins fort correct, surtout après les conditions météo très difficiles de ce printemps-été, et en comparaison avec d'autres maraîchers genevois pour qui l'année a été ca-ta-stro-phi-que.

La diversité des cultures (une septantaine de légumes cultivés à Cocagne), la moindre dépendance à la mécanisation (qui empêche de travailler lorsque le sol est trop humide), et le fait que vous acceptiez nos légumes même quand ils ne sont pas parfaits font qu'on s'en sort relativement bien. Si y'a pas des wagons de patates, ni de betteraves, y'aura des camions de carottes et de céleris. Y'aura pas assez de raves et de radis noirs ou de panais pour vous en déguster, mais assez pour que vous en redemandiez. Des choux jusqu'à début avril et des poireaux à priori aussi. Et une dernière livraison de courges et d'oignons avant la Noël, car on a pas moyen de conserver ces deux légumes au delà.

Et surtout ne pas oublier de vous dire qu'à Drize, ils cherchent quelques gens avec des demi-journées en rab pour venir au nettoyage de fin de saison du jardin, les lundis 5 et 13 décembre ou encore le jeudi 9. Merci de vous annoncer auprès de Rudi au 078 70 77 883

A noter encore, les difficultés financières que rencontre le marché de Cocagne depuis plus d'une année face à la diminution du nombre de clients. Cette situation n'est en rien propre à Cocagne mais touche tous les stands. Les raisons en sont multiples, entre autres: marché du dimanche à Plainpalais qui concurrence les marchés du mardi et du vendredi, mesures anticovid longtemps beaucoup plus contraignantes sur les marchés de plein air que dans les supermarchés, diminution du nombre de marchands et donc moindre attractivité, etc. Une solution aujourd'hui fortement envisagée est la suppression de la présence de Cocagne les mardis à Plainpalais dès 2022... On vous tiendra au courant, mais cet hiver pensez aux petits avant d'aller visiter les gros !

A la prochaine et profitez bien de la cinquième vague pour faire du surf.

du jardin, bonsoir

Action de protestation à Genève : non à l'UPOV et à la privatisation des semences

RDV le 8 décembre 2021 – à 10h Place des Nations– venez nombreux.x !

Soixante ans, c'est assez : neuf organisations suisses vous invitent ce mercredi une action de protestation à Genève pour demander la dissolution de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Elles se mobilisent ainsi contre la mainmise de cette organisation sur les semences et la menace qu'elle fait planer sur la souveraineté alimentaire. De nombreux réseaux et mouvements sociaux de par le monde soutiennent cette revendication.

Nous ferons une action symbolique représentant la situation des paysan·ne·s qui, en raison des lois sur la protection des variétés exigées par cette organisation, ne peuvent plus utiliser librement les semences. Or, c'est précisément cette libre utilisation qui est l'un des principaux piliers de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation, mais aussi un atout important pour préserver l'agrobiodiversité.

L'UPOV a été créée en 1961 par quelques pays européens pour adopter une convention qui donne aux semenciers la possibilité d'imposer un droit de propriété intellectuelle, analogue au brevet, sur les semences. Depuis cette date, les normes ont été plusieurs fois durcies et la version de la convention en vigueur depuis 1991 (UPOV 1991) interdit aux paysan·ne·s de conserver, de multiplier, de planter, d'échanger ou de vendre librement les semences protégées par des certificats d'obtention végétale.

Cette limitation contredit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan·ne·s et le Traité international sur les ressources phytogénétiques de la FAO qui garantit aux paysan·ne·s le droit de se livrer à ces activités. Il faut en effet que les paysan·ne·s puissent disposer librement des semences pour qu'ils soient en mesure de jouer leurs rôles de nourriciers d'une grande partie de la population mondiale et de gardiens des semences pour les générations futures.

Le Sud sous pression

En raison des pressions toujours plus fortes exercées ces dernières décennies par des pays industrialisés, de plus en plus de pays en développement ont dû se soumettre aux règles de l'UPOV. Les grands semenciers, le secrétariat de l'UPOV et, en particulier, divers pays industrialisés ne relâchent pas la pression afin de convaincre les pays récalcitrants de modifier leur législation et de limiter les droits des paysan·ne·s.

En l'occurrence, la Suisse joue elle aussi un rôle peu glorieux en obligeant les pays partenaires, dans les accords négociés par l'Association européenne de libre-échange (AELE), à adhérer à l'UPOV ou à adopter ses règles. Paradoxalement, les pays membres de l'AELE – la Suisse, la Norvège et le Liechtenstein – ont décidé de ne pas adapter leurs lois nationales aux exigences de l'UPOV 1991. Il est hypocrite et inéquitable, de la part de ces nations, d'exiger des pays en développement l'adoption de lois qu'elles jugent inadéquates.

En lieu et place des droits d'obtention végétale régis par l'UPOV, les ONG demandent d'adopter des lois qui favorisent plutôt que limitent l'échange et l'utilisation des semences. C'est en effet la seule façon de préserver la diversité des semences et d'en garantir l'utilisation à long terme. Et seule une agriculture diversifiée sera à même de faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire, comme les changements climatiques.